

<https://ugtg.org/spip.php?article2282>



Pa fè jé èvè Travayè nétwayaj !

- Expressions - Tracts -



Date de mise en ligne vendredi 9 d'Ã©cembre 2016

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Kamarad, Travayè, Pèp Gwadeloup,

Les Travailleurs du Secteur Nettoyage, affiliés à l'UGTG, ont décidé de cesser le travail afin de riposter aux attaques patronales.

Wi, nou ka di nou an léjitim défans, NOU KA ÈKZIJE KÈ YO RÈSKÈPTÉ NOU !

Depuis quelques temps, nous avons observé une vague de licenciements déguisés, des décisions de justices non exécutées, des accords non respectés, ect.....

Pire...des salariés mis à disposition de certains établissements de santé (cliniques, ehpad) servant de main-d'oeuvre à bon marché sur des postes qualifiés.

Nou ka di awa rèspekté nou !

Exemple : sur la Clinique de Choisy, les salariés de l'entreprise HYGIENE 97 effectuent des missions de nettoyage des salles de dialyses, dressage de repas payés avec des qualifications allant de AS1 (9.94Euros/h) à AS3 (10.02Euros/h) mi foto'ay... alors qu'il y a une convention collective faisant référence à la classification par rapport à ces postes occupés (ASQ) . De plus, le recours abusif de CCD est pratique courante dans cette entreprise, pas d'instances représentatives du personnel.

HYGIENE 97 est titulaire d'autres marchés (carrefour destreland) et pratique une illégalité de traitement salariale (Accord BINO). C'est la technique de la plupart des gérants possédant plusieurs établissements.

Sé pou sa nou ka di awa , rèspekté nou, travayè pa chyen !

S'agissant de la formation de branche, un courrier a été adressé le 10 Mai 2016 aux employeurs pour l'ouverture des Négociations Annuelles Obligatoires de Branche pourtant sur la formation, pou moun paka mandé nou ka nou ka vann.

C'est pour cela le Secteur UGTG-Nettoyage exige :

- ▶ L'arrêt des licenciements (AC.NET - TNN) .
- ▶ La réintégration de Monsieur RABOT (URBANET) .
- ▶ La réintégration de Madame FERGE (HYGIENE 97) .
- ▶ La régularisation de Madame HATIL (NET CLAIR) . La régularisation de la situation des salariés en CDD, affectés sur la clinique de CHOISY (HYGIENE 97)
- ▶ Le respect et l'application des Conventions Collectives Nationales .
- ▶

Le respect et l'application des Accords de Branche .

- ▶ Le respect et l'application des Accords d'Entreprise .
- ▶ Le respect du contrat de travail .
- ▶ La protection de l'emploi lors des transferts .
- ▶ L'Ouverture des N.A.O. de Branche (Formation) .
- ▶ L'application de l'Accord BINO .
- ▶ Le respect de l'exercice du droit syndical .
- ▶ La mise en place des instances représentatives du personnel

**NOU KA MANDÉ RÈSPÈ É DIGNITÉ, NÉTWAYAJ
SÈ ON MÈTYE !**

P-à-P, le 06/12/16

UGTG SECTEUR NETTOYAGE